

Séminaire: Pour une Meilleure Qualité de l'air en Afrique du Nord



Tunis, 23-25 novembre 2009

STRATEGIE DE PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'AIR

***Ministère de l'Environnement
et de Développement Durable***

Direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie



Des indicateurs significatifs de la volonté et des efforts de la Tunisie en matière de protection de l'environnement:

- 1992-2007: + 500 Million Dinars pour les grands projets de dépollution notamment industriels
- Annuellement 1,2 % du PIB consacré à l'environnement et la qualité de la vie
- Coût de dégradation de l'environnement: 2,1 % du PIB

PRINCIPES DE LA STRATEGIE DE PROTECTION DE LA QUALITE DE L'AIR



- La prévention,
- La réduction ou l'élimination des émissions atmosphériques,
- La mise en oeuvre d'une gestion équilibrée de la qualité de l'air selon les principes:
 - Précaution
 - Prévention
 - Pollueur –payeur
 - Approche participative
 - Contrôle
 - Evaluation

OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

- Améliorer d'une façon contenue et progressive la qualité de l'air dans les régions où il y a des activités polluantes.
- Eviter l'incidence négative et le risque sanitaire et environnementale lié à la pollution atmosphérique.
- Respecter les normes relatives à la qualité de l'air ambiant.

Cadre institutionnel

- Ministère chargé de l'environnement et du développement durable en 1991, organismes spécialisés (ONAS, ANPE, APAL, CITET, ANGED, Banque des Gènes), OTEDD
- Commission Nationale de Développement Durable en 1993 - coordination entre acteurs nationaux du développement afin d'intégrer la dimension environnementale dans les divers secteurs de développement (transport, agriculture, industrie, énergie, tourisme etc.).

- Le suivi en continu de la qualité de l'air ambiant par un réseau de stations fixes implantées dans les grands pôles urbains .
- le contrôle des émissions atmosphériques dans les établissements polluantes.

prestataire de services en matière d'expertise, de conseil, d'analyse de la qualité de l'air ambiant et à l'émission.

Référence national en matière de contrôle et de suivi de la qualité de l'air.

Peut aider les industriels à se doter d'un système d'auto-contrôle déclaratif pour répondre aux normes.

Cadre réglementaire et législatif

- Mettre en place un cadre réglementaire cohérent relatif à la qualité de l'air.
- Mise à jour continu des textes réglementaires et des normes.
- Renforcement du cadre législatif au moyen de nouveaux textes réglementaires et normes.
- Harmonisation et modernisation du cadre réglementaire en matière de gestion de la qualité de l'air

Cadre législatif

- Loi cadre relative à la qualité de l'air (juin 2007)
- la norme tunisienne relative à la qualité de l'air ambiant NT 106 04.
- La norme Tunisienne relative aux cimenterie NT 106 05
- Les seuils d'émission des gaz d'échappement des véhicules de transport routier concernant le CO et l'opacité.

Cadre législatif (suite)

- Loi sur la maîtrise de l'énergie
- Loi portant la création d'un système de maîtrise de l'énergie.
- Décret fixant les établissements assujettis à l'audite énergétique périodique.
- Décret relative à la cogénération.
- Décret sur le grand prix du président de la république pour l'encouragement à l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables

Cadre législatif (projets de textes)

- Décret sur les valeurs limites à la sources des polluant de l'air pour les sources fixes.
- Décret sur le fonctionnement du réseau nationale de surveillance de la qualité de l'air.
- Arrêté conjointe fixant les agglomérations urbaine qui nécessite l'élaboration des plans de conservation de la qualité de l'air.
- Arrêté fixant les domaines d'activités pour lesquels les exploitants d'installations doivent contrôler les polluants de l'air à la source et connecter leurs installations au réseau national de surveillance de la qualité de l'air.

Cadre législatif (projets de révision des normes)

- En cours de révision

Valeurs limites des émissions des cimenteries NT106 05

la norme tunisienne relative à la qualité de l'air ambiant
NT 106 04

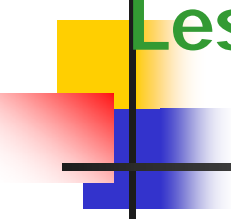
Surveillance de la qualité de l'air



- Mise en place d'un Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'air (plus que 15 stations fixes plus 2 stations mobiles)
- Renforcement et extension annuel du Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'air
- Modernisation du système de surveillance de de la qualité de l'air par l'acquisition de nouvelles technologies
- Mise en place d'un système de contrôle des émissions gazeuses à la source.

Etude d'évaluation de la qualité de l'air dans les principaux pôles industrielles

- Inventaire national des émissions atmosphériques industrielles.
- Caractérisation et évaluation de la qualité de l'air dans les régions.
- Caractérisation et évaluation des émissions atmosphériques des unités de transformation des phosphates dans les régions de Gabès, Sfax et Gafsa.
- Risques sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique.



Les Grants projets d'amélioration de la qualité de l'air

- Réduction de émissions atmosphériques dans les activités de transformation de phosphate (40MD).
- Réduction des émission atmosphériques dans les cimenteries.
- Projets de mis à niveau de unîtes de transformation de phosphate (230 MD).
- Programme de Substitution du fuel par le gaz naturel dans l'industrie.
- Changement de procédé de séchage de phosphate.

Mécanismes préventifs

Etude d'impact

- Décret n° 2005-1991 du 11 juillet 2005 remplace le décret numéro 362 du 13 mars 1991.

Evaluation environnementale stratégique (EES) des grands projets de développement

- Evaluation environnementale stratégique (EES) des grands projets de développement dans la région du Centre Est (Enfidha-Hergla).
- EES du développement industriel programmé dans la zone de Skhira (Sfax).

Plans de conservation de la qualité de l'air

La loi sur la qualité de l'air (juin 2007) prévoit l'élaboration des plans de conservation de la qualité de l'air à l'intérieur des agglomérations urbaines

Mécanismes incitatifs

Fonds de dépollution FODEP

- Décret n° 2120 du 25 octobre 1993, amendé et complété par le décret N°2636 du 24 septembre 2005.

Ligne de crédits de dépollution et maîtrise de l'énergie

- Ligne de crédit: 40 Millions Euro (à partir de 2007).
- Secteurs d'activités non éligibles aux conditions actuelles du FODEP tels que le tourisme, la valorisation des déchets, la collecte et le transport des eaux usées sanitaires et des ordures ménagères ...

Promotion des carburants propres et l'utilisation rationnelle des énergies

- Une utilisation rationnelle de l'énergie contribue à la réduction des émissions nocives.
- Promotion des biocarburants.
- Promotion des énergies renouvelables.
- Promotion du passage à des modes de transport moins polluants.
- Amélioration de la qualité de carburants (arrêt de distribution de de l'essence avec plomb 2009).

Coopération internationale en matière de qualité de l'air

- **Coopération avec la France (AFD)**

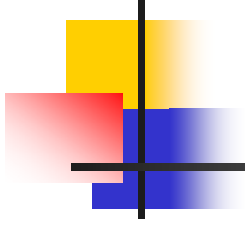
Projet de Gestion de l'Environnement Industriel et Urbain en Tunisie

- **Coopération avec l'Italie (APREIME)**

Projet pilote pour la réduction de la pollution urbaine dans la ville de Tunis et campagne de monitoring de la qualité de l'air

- **Coopération avec la Corée de sud.**

Projet de renforcement de capacités en matière de surveillance de la qualité de l'air



وزارة البيئة والتنمية المستدامة
Ministère de l'environnement et du développement durable

Merci pour votre attention ■